

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Avis relatif à la composition de l'Autorité de la statistique publique

NOR : FCPO1510535V

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret du 9 avril 2015 portant nomination du président de l'Autorité de la statistique publique ;

Vu la lettre du président de l'Assemblée nationale du 25 mars 2015 ;

Vu la lettre du président du Sénat du 7 avril 2015 ;

Vu la lettre du président du Conseil économique, social et environnemental du 25 novembre 2014 ;

Vu la lettre du vice-président du Conseil d'Etat du 4 décembre 2014 ;

Vu la lettre du premier président de la Cour des comptes du 11 décembre 2014 ;

Vu la lettre de la chef du service de l'inspection générale des finances du 15 décembre 2014 ;

Vu la lettre du chef de l'inspection générale des affaires sociales du 26 novembre 2014 ;

Vu la lettre du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique du 6 février 2015,

La composition de l'Autorité de la statistique publique est la suivante :

M. Dominique Bureau, président, nommé par le décret du 9 avril 2015 susvisé.

M. Abdeldjellil Bouzidi, désigné par le président de l'Assemblée nationale.

M. Denis Badré, désigné par le président du Sénat.

M. Philippe Le Clézio, désigné par le président du Conseil économique, social et environnemental.

M. Jean Gaeremynck, président du comité du secret statistique, désigné par le vice-président du Conseil d'Etat.

M. François Ecalte, nommé par le premier président de la Cour des comptes.

Mme Véronique Hespel, nommée par la chef du service de l'inspection générale des finances.

M. Stéphane Paul, nommé par le chef de l'inspection générale des affaires sociales.

M. Bruno Durieux, nommé par le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.